

# Conditions générales de vente de l'UCO Laval

Mise à jour de janvier 2017

## 1 : Objet

Les conditions générales de vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'UCO Laval et de son client dans le cadre de la vente de prestations de formation. Toute prestation de formation accomplie par l'UCO Laval implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV. Le client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'UCO Laval, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de prestation à ses besoins.

## 2 : Inscription

L'inscription à une formation n'est définitive qu'à réception d'une fiche d'inscription et de ses éventuelles annexes dûment complétées et signées. Elle est précédée d'une étape de préinscription formalisée soit par un accord sur la plateforme « admission post-bac » soit par une fiche d'« engagement » valant commande sous réserve de la réalisation de conditions spécifiées pour chaque formation ou à titre individuel lors de la phase d'admission. Cette commande est accompagnée du versement d'une avance forfaitaire sur les frais de formation à hauteur de 10% du tarif applicable le moins élevé. L'inscription implique le respect du règlement intérieur de l'établissement téléchargeable sur le site internet de l'UCO Laval. Pour les cycles de formation se déroulant sur plusieurs années universitaires l'inscription n'est valable que sur une année et doit être renouvelée chaque année concernée. La réinscription peut être refusée en cas de non respect du règlement intérieur l'année précédente sanctionné par un avertissement. Pour toute inscription réalisée dans le cadre de la formation professionnelle continue, une convention de formation est établie en 2 ou en 3 exemplaires conformément au cadre réglementaire et aux calendriers et procédures spécifiques des éventuels organismes financeurs.

## 3 : Tarif

Les tarifs sont établis par l'UCO Laval pour une année universitaire et sont diffusés, au plus tard, au mois de janvier précédent. Dans le cadre du statut étudiant et du statut de stagiaire de la formation professionnelle au titre de particulier sans financement public, les tarifs sont modulés en fonction du dernier quotient familial connu au moment de l'inscription. A défaut de transmission à l'UCO Laval d'un document attestant du quotient familial, le tarif le plus élevé est appliqué. Pour les autres cas de la formation professionnelle continue un devis est établi et présenté au client avant la préinscription. L'activité de l'UCO Laval n'étant pas soumise à la TVA, les tarifs sont établis en euros et nets de taxe. Pour les salariés en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage qui bénéficient selon la loi, d'une prise en charge totale des frais de formation, seuls les frais annexes forfaitaires, leurs sont directement facturés. Ils correspondent à des prestations facultatives pour eux auxquelles ils souscrivent au moment de leur préinscription. La liste de ces prestations est publiée sur le site web de l'UCO Laval. Ces prestations supplémentaires sont obligatoires pour les autres étudiants inscrits dans des formations diplômantes et sont intégrées aux tarifs de ces formations.

## 4 : Rétractation et annulation

L'étudiant quelque soit son statut peut se rétracter par mail ou par lettre recommandée dans un délai de dix jours à compter de la réception de sa fiche d'engagement. La non réalisation des conditions précisées en phase d'admission (par exemple, la non-obtention d'un diplôme, d'une validation d'acquis professionnels ou d'une validation d'enseignements supérieurs antérieurs) annule la commande formalisée par la fiche d'engagement. Dans ces deux cas, aucune somme ne peut être exigée de l'étudiant, dans les autres cas d'annulation de la part du client, l'UCO Laval garde le bénéfice des sommes préalablement versées au titre des frais d'annulation. L'UCO Laval se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation de formation jusqu'à 2 semaines de la date programmée pour le début de la prestation. Aucune indemnité n'est versée au client en cas d'annulation du fait de l'UCO Laval, mais l'UCO Laval procède au remboursement de toutes les sommes préalablement versées par le client.

## 5 : Facturation et modalités de paiement

Dans le cadre du statut étudiant et du statut de stagiaire de la formation professionnelle au titre de particulier sans financement public, la formation est due dans sa totalité dès le début de la formation. Le règlement de la prestation de formation s'effectue soit par chèque en 1 fois, soit par prélèvement bancaire mensuel en 8 fois selon un calendrier communiqué en phase d'inscription. En cas de rupture de la formation une réduction de la somme due est effectuée sur la base d'un prorata des semaines de cours réalisées totalement ou partiellement au moment du constat de la rupture de formation. Ce prorata est calculé sur 85% de la somme totale due.

Pour les autres cas de la formation professionnelle continue, la formation est facturée au prorata du réalisé selon l'échéancier convenu avec le financeur en joignant copie de l'émergence des cours suivis. La part correspondant aux absences injustifiées de l'étudiant (ou plus globalement la part non prise en charge par le financeur) est facturée à l'étudiant ou à son entreprise lorsque celui-ci est salarié.

## 6 : Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel constaté à l'issue d'un délai de 15 jours après une mise en demeure (effectuée après deux relances infructueuses), la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'UCO Laval. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

## 7 : Propriété intellectuelle et confidentialité

Les documents, les supports et tout autre matériel pédagogique utilisés durant la formation font l'objet de la protection par le droit d'auteur régi par le code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou diffusion doit faire l'objet d'une autorisation expresse et préalable de l'UCO Laval. L'UCO Laval s'engage à considérer comme confidentielles, les informations communiquées par une entreprise dans le cadre de la prestation de formation et à ne pas les divulguer sans son autorisation expresse et préalable.

## 8 : Litige

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent de Laval.